

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

PARAISSANT CHAQUE SEMAINE le MARDI et le VENDREDI. A bonnement pour l'année, frais de poste non compris... 1.00

# Mélanges Religieux

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, franc de port.

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, MARDI 18 FEVRIER 1851.

No. 41.

### Reaction Religieuse en Allemagne.

[M. Wolfgang Menzel, écrivain dont les ouvrages n'ont cessé d'intéresser depuis vingt ans les lecteurs catholiques de l'Allemagne protestante de nom, mais catholique d'esprit et de cœur, vient de publier un beau travail, où il constate l'heureuse réaction qui console aujourd'hui ce pays.—M. Wolfgang Menzel avait salué joyeusement les premières heures de régénération religieuse qui brillèrent en France, après la révolution de 1848, et son cœur s'est réjoui patriotiquement des heureux changements qui se sont manifestés sous ce rapport dans l'Allemagne méridionale.— Les extraits suivants de son Ouvrage, sont extraits d'une Gazette de Cologne, la *Wolfskull*. Qu'on n'oublie pas, en les lisant, que l'auteur est encore protestant.]

Après avoir envoyé des missions dans toutes les parties du monde, aux peuples noirs, jaunes, rouges et couleurs d'olive, on s'est aperçu que tout près, au cœur même de l'Europe, il y a des peuples qui ont encore plus besoin d'être convertis que ceux des côtes de l'Ancienne et de la Nouvelle Guinée, du Labrador et du Kamtschatka. Ainsi les missionnaires catholiques, depuis longtemps bannis du Paraguay et de la Californie, reparsèrent-ils dans les vallées de notre forêt Noire, pour y prêcher aux sauvages du pays.

La révolution des trois dernières années a bien moins dévasté elle-même qu'elle n'a mis à nu la grande dévastation humaine déjà existante, en lui arrachant les voiles dont l'avaient convertie les prétendus lumières, le perfectionnement de la police et la décence conventionnelle. L'œil a plongé dans cet abîme de dissolution et de corruption morale, et l'Etat a subitement compris qu'il avait aidé à creuser cet abîme. De là cet appel au secours adressé à la religion, si longtemps dédaignée. De là l'émancipation de l'Eglise, qui, il y a trois ans encore, semblait impossible. De là le mouvement électeur qui, au mot magique de missions intérieures, prononcé par *Wichern*, parcourut toute l'Allemagne et qui fut la première lueur dans ces profondeurs ténébreuses de la source vive jaillissant du rocher devant lequel nous étions altérés et désolés.

Que le bureaucrate le plus ennemi de l'Eglise soit contraint à reconnaître maintenant que la police seule ne suffit pas, et qu'il faut la religion et ses fidèles pour vaincre le démon; c'est une grande et précieuse conquête, mais j'apprécie plus encore le changement dans les sentiments et les opinions du peuple d'abord, ensuite dans ceux des classes instruites au sujet des choses religieuses. L'orgueil des fausses lumières a été de plus en plus reconnu comme tel. Et si les communautés du temps n'ont pas encore mis la prière au cœur et aux lèvres de tous, le plus indifférent en est au moins venu à désirer qu'on apprenne à ses enfants et à ses subordonnés une prière plutôt qu'un jurement. Le hurlement infernal de la presse révolutionnaire, des clubs, des assemblées du peuple et des corps francs, a tellement épouvané qu'on en a perdu l'aversion qu'on professait pour les choses saintes, et les charivaris ont appris combien est douce la musique d'église. Nous ne voulons pas scruter les oppositions intérieures qui accompagnent ce mouvement vers l'Eglise; nous ne voulons pas examiner les restrictions mentales que se fait la peur en appelant pour la première fois à son secours le prêtre qui jusqu'ici lui avait été si désagréablement à charge. Nous nous tenons seulement aux faits et nous constatons que les bureaucraties ont vraiment donné une place aux prêtres, qu'ils ont confiance en eux, qu'ils ont recommandé

à leur discipline ce même peuple qu'ils avaient essayé d'y soustraire depuis un siècle par tous les moyens possibles, ne craignant pas alors, à leurs fins, de calomnier le prêtre et de couvrir de ridicule la religion même.

Parmi tous les miracles produits par ce changement dans les sentiments publics depuis la révolution allemande, le plus merveilleux est sans contredit l'activité libre et sans entraves des PP. Jésuites, qu'on laisse, non seulement agir, mais qu'on approuve même, et qu'on salue avec un respectueux étonnement. Qui de nous a pu oublier l'explosion d'une colère générale en Allemagne lorsque le *Sonderbund* osa, il y a cinq ans, appeler à Lucerne deux vieillards de la Compagnie de Jésus? En Saxe, la fureur devint tellement délirante que le petit osselet d'un jésuite, qu'on eût découvert, gardé comme relique sur l'autel d'une église, faillit mettre le pays en révolte. Lorsque les radicaux suisses, conduits par les plus francs athées, venaient le *Sonderbund* les cris de joie de toute la presse allemande, quelques feuilles ultramontaines et pétiétistes exceptées, leur pouvaient à quel point leur victoire était populaire. Des feuilles officielles même prenaient alors avec cette presse parti contre le *Sonderbund*. Trois ans seulement se sont passés depuis, et les Jésuites ont reparu de nouveau en deça des Alpes et prêchent en toute sécurité parmi nous; car les missionnaires dont nous parlons appartiennent tous à la Compagnie de Jésus, ou aux ordres affiliés des Liguoriens et des Rédemptoristes.

Les Missions catholiques tenues en 1850 dans le sud-ouest de l'Allemagne, particulièrement dans la Forêt Noire, ont prouvé un retour de calme dans les âmes et dans le pays, ce qui déjà leur donnait un grand charme; mais elles ont si bien montré, en outre, combien était intense la force morale et religieuse au milieu de la corruption des temps que les indifférents même n'ont pu se défendre d'un saint respect.

Les protestants reconnaissent les services que leur rendent les Jésuites et leur savent gré de combattre si vaillamment et si victorieusement l'ennemi commun. Ils sentent que les Pères remplissent une mission non moins morale que religieuse, et loin de les entraver ils les soutiennent.

Les Missions catholiques commencent déjà en février, et furent continuées en mars, en avril, en juin, en juillet, en août, en septembre, etc., Missions auxquelles contribuèrent surtout, après que les forces physiques manquèrent au P. Haslacher, si actif au commencement, les Pères Zobel du Tyrol, Schlosser de l'Alsace, et Roder de la Bavière. Dieu a donc ces prêtres d'une haute éloquence, qui, jointe à leur zèle apostolique, a produit d'étonnants résultats. Les peuples se pressaient par milliers autour d'eux, et là où, en 1849 la révolution célébrait ses plus sauvages orgies, les larmes du repentir et de la pénitence ont coulé.

Partout l'effet des missions fut le même, partout les mêmes larmes, la même contrition, les mêmes bon-propos. L'affluence des évêques était si grande que, dans de petites localités de 4,000 à 5,000 âmes, il y eut jusqu'à 10,000 communions.

Parmi ces modernes et tous si dignes successeurs de Colomban et des Boniface, se distingue le Père supérieur Ambroise Zobel. La miséricorde de Dieu semble avoir tout particulièrement choisi et appelé ce pieux et énergique fils des Alpes, et pour cela lui avoir donné avec prédilection la puissance de l'éloquence populaire, son langage entraînant, l'art d'ébranler et de convaincre, une grande expé-

rience dans la conduite des âmes, tout cela joint à une science profonde. Pour comprendre l'effet produit par cet homme doué de tant d'avantages, il aurait fallu entendre les sanglots qui éclatèrent à son discours d'adieu et les bénédictions qui sont sur les lèvres de tous ceux chez lesquels il s'est arrêté.—Outre les instructions et le retour à l'usage des sacrements, deux actes surtout, pendant ces missions benies, laissèrent une profonde impression dans les cœurs: l'un est l'amende honorable au Saint-Sacrement par les prêtres d'abord, par le peuple ensuite; l'autre est la plantation de la grande croix de mission. A Sockingen, le peuple avait demandé la mission: partout l'arbre de la liberté avait réveillé le désir de voir repartir l'arbre de la croix.

Quelle supériorité (c'est un protestant qui parle!) n'a point la vieille Eglise mère, de pouvoir tenir de pareils meetings sans craindre de tomber dans l'excès ou dans le ridicule! Le profond sérieux de son Sacrement de pénitence triomphe de l'ironie comme du crime. Elle n'emploie ni détonnements ni concessions, pour faire impression sur l'esprit et sur le cœur. L'obéissance qu'elle exige est entière; on s'y soumet entièrement et on ne lui appartient plus. L'autorité de l'Eglise est devenue un besoin pressant pour ce peuple qui vient de fouler aux pieds l'autorité de l'Etat.

L'importance des missions s'accroît encore lorsqu'on considère l'ensemble des efforts qu'ont fait les catholiques pour relever l'autorité de l'Eglise bafouée, enchaînée et niée.

Au commencement de ce siècle s'était montrée, sur le Rhin, une gracieuse apparition, la Bonnétique, comme précurseur de l'Eglise. C'était une frêle fée Margane à l'éclat tremblant, de laquelle s'éleva de plus en plus haut le dôme de Cologne. Les tambours de Napoléon la firent disparaître pour un temps, ce pendant elle reparut du nouveau, et continua son œuvre, mais pendant son absence d'autres artisans avaient travaillé en silence à la reconstruction morale de l'édifice du moyen âge. La simplicité crédule du bas clergé et du bas peuple qui, à la risée du public éclairé, avaient gardé la foi traditionnelle, sortit à l'étonnement de tous, de l'humble position dans laquelle on était habitué à la voir, et où on ne faisait plus guère attention à elle, pour s'élever dans d'autres régions. Elle reprit sa place dans le cœur du haut clergé, des professeurs, et revendiqua ses droits. La croix de saint Anno, réveillée dans sa tombe, fappa si puissamment la terre qu'elle en trembla jusqu'à Rome; et à Trèves plus d'un million de pèlerins se rangèrent autour des Evêques et de la bannière de la sainte Robe; tout cela bien entendu dans l'ancienne simplicité crédule, et au grand scandale de la nouvelle école historique, qui n'avait jamais pensé que cette simplicité put jamais avoir d'autre prétention que celle de se laisser éclairer par elle.

Au lieu de reconnaître que ces manifestations n'étaient pas le fruit de la sottise, mais qu'il s'agissait ici d'un profond sentiment populaire, de l'expression naturelle d'un besoin trop longtemps méconnu, les hommes de lumières, même Gerivins, crurent pouvoir conjurer le prétendu fantôme du moyen âge, par les platitudes d'un Rouge, et prêter dans leur sagesse que la punition de cette vieille Eglise, qui osait entrer en lice avec eux, serait sa complète destruction, et que sur ses ruines le catholicisme allemand établirait l'âge d'or de la raison. Mais jamais encore la prétentieuse raison ne s'était si lourdement trompée au sujet des choses religieuses. Rouge est tombé dans l'oubli, après avoir été flétri comme charlatan, et la vieille Eglise catholique laisse

de plus en plus majestueusement reconnaître les contours gigantesques de sa puissance mystérieuse.

Au milieu de la tourmente des dernières années, les Evêques catholiques de l'Allemagne se réunirent à Wurzburg et y publièrent un mémoire qui inscrivit leur mission et celle de l'Eglise en caractères de feu sur une sombre page de l'histoire. De pareils précédents seuls expliquent l'émancipation de l'Eglise en Autriche, une des plus grandes, peut-être la plus durable suite de la révolution de 1848.

Trois grandes associations font preuve du zèle religieux des simples fidèles; l'association de Saint-Charles-Borromée, ayant pour but de combattre la presse irréligieuse par la propagation des bons livres; l'association de Saint-Boniface, dont les membres s'occupent de pourvoir aux besoins spirituels de leurs coreligionnaires dans les pays non catholiques; l'association de Pie IX, enfin, travaille sans relâche à la liberté de l'Eglise et à la rendre la plus indépendante possible de l'Etat.

Mais pour le moment, le plus grand triomphe de l'Eglise catholique est la popularité immense de ses missions dans des pays naguère encore le foyer de la révolte, et la plantation de la croix sur les écailles du dragon qui respire encore.

### CRITIQUE DE L'HISTOIRE DES GIRONDINS,

Par M. de Lamartine.

TOMES I, II, III, IV (1847.)

A ne considérer que la grande réputation de ce livre, les nombreux et longs extraits qui en ont été publiés dans les journaux, l'admiration ou les critiques générales, et les récriminations particulières dont il a été l'objet, il semble que ce soit un travail connu de tout le monde, jugé en dernier ressort, classé parmi les monuments de l'esprit humain, et que nous arrivions un peu tard, après trois mois de vogue, pour donner notre avis ou mettre nos lecteurs en état de se faire une opinion. Cependant nous voulons parler à notre tour; nous prétendons qu'il y a encore quelque chose à dire de l'*Histoire des Girondins*, que ce livre n'est pas jugé, que les lois de la composition littéraire et l'exactitude historique ont un compte à régler avec lui, et surtout que les amis de la religion n'ont pas été suffisamment avertis des dangers qu'il renferme.

[Ce nous omettons ce que la critique reproche à l'*Histoire des Girondins* sous le rapport des lois de la composition littéraire, pour passer de suite au chapitre de l'exactitude historique.]

Nos lecteurs ont peut-être vu récemment, dans le *Journal des Débats*, la lettre du petit-fils de Target, protestant, pour la mémoire de son aïeul, et relevant une grosse erreur de M. de Lamartine. L'historien des Girondins, dans une phrase éclatante, fait mourir sur l'échafaud, sans avoir et sans larmes, l'homme qui ne s'était pas cru capable de défendre oralement Louis XVI, et voilà que le petit-fils de cet homme vient attendre à l'historien que son grand-père est mort dans son lit, en 1806, membre du Corps législatif. Un pareil démenti porte un coup sérieux à l'autorité d'une histoire, et malheureusement pour l'auteur il en recevra plus d'un encore. On lit, tome Ier, page 262: "Le 5 août 1791, premier anniversaire de cette nuit fameuse du 4 août 1790 pendant laquelle s'éroula la féodalité." Il est fâcheux pour un historien de la Révolution de se tromper sur des faits si voi-

siés de son sujet; mais il faut bien que nous lui apprenions que la fameuse nuit du 4 au 5 août appartient à 1789, qu'elle a suivi de trois semaines la prise de la Bastille, dont elle est une des premières conséquences.—On lit, page 35 du même volume: "Marie-Antoinette écrivit une de ces lettres que l'impératrice tenait par la main quand elle se présentait devant les fidèles hongrois." Cette phrase a de l'effet; mais c'est aux peintres et aux poètes seulement, non aux historiens, qu'il est permis de tout oser. Or, Marie-Thérèse parut devant les magnats de Hongrie en 1741, et Marie-Antoinette sa fille ne vint au monde qu'en 1755.—M. de Lamartine n'aime pas Rome ni le gouvernement pontifical. Il juge les cardinaux durement; il leur attribue, à chaque élection, des intentions ambitieuses: "L'aristocratie élective des cardinaux nommés par des puissances étrangères hostiles les uns aux autres, la monarchie élective d'un pape choisi à la vieillesse et à l'impuissance, et couronné à la condition de mourir vite, tel était le gouvernement temporaire des Etats romains (t. I, p. 293)." Cependant Benoît XIV a régné dix-huit ans, Clément XIII onze ans, et Pie VI, contemporain de la Révolution française, élu en 1775, a régné vingt-quatre ans, Pie VII vingt-deux ans. On conviendra que les cardinaux ont bien souvent joué de malheur dans leurs supputations personnelles.

L'impartialité est le mérite le plus estimé dans un historien, non pas cette indifférence terne et lâche qui ne se prononce pour aucun homme ni pour aucune idée, mais cette exactitude scrupuleuse qui reconnaît le mal dans un ami, le bien même dans un ennemi. M. de Lamartine est-il un historien impartial? Il serait au moins fort difficile de découvrir et de dégager nettement son opinion sur les hommes et sur les choses. Dans le premier volume surtout il a des louanges pour tout le monde. Que pense-t-il de la reine, que pense-t-il du roi? Louis XVI, page 29, réunit la douceur d'Antonin à la bonté massive de Vitellius. La reine? "On pouvait l'accuser de tendresse, de dépravation jamais. Belle, jeune, adorée, si son cœur ne resta pas insensible, ses sentiments mystérieux, innocents peut-être, n'éclatèrent jamais en scandales. L'histoire a sa pudeur, nous ne la violerons pas." Que pense-t-il de Robespierre? nous n'en savons rien; dans les quatre volumes que nous avons lus, sauf un reproche anticipé d'ingratitude envers Mme Roland, nous avons décelé une tendance complaisante à expliquer les titres de vertueux et d'incorruptible donnés à cet homme. Il y a bien quelque part le nom de crime appliqué à l'excès où Robespierre poussa son système, mais c'est moins la mise en accusation de l'homme que le jugement du politique. En résumé, chacun peut être content de l'historien. Il a assez d'éloges pour Lafayette, assez de ménagements pour le duc d'Orléans; Danton, qui est peut-être le plus souverainement traité, peut encore se consoler par la qualification d'homme d'Etat. Murat lui-même a un beau côté. Il n'y a qu'une chose, et nous le prouverons plus bas, pour laquelle M. de Lamartine ne balance pas entre l'éloge et le blâme, c'est la religion catholique.

Quelques jours avant le 10 août, pendant que les Girondins tenaient des conciliabules à Charenton, il éclata un violent orage. Cet accident donna carrière au poète, et sans s'apercevoir qu'il fait une amplification d'écouler, il se met à décrire les épaisses nuages qui avaient englouti le soleil dans un océan suspendu, les milliers d'éclairs qui semblaient être les palpitations lumineuses du ciel, la pluie, la grêle

### FRUITERON.

#### LE MONTAGNARD

OU LES

#### DEUX REPUBLIQUES.

1793.—1848.

(Première partie, 1793.)

(Suite.)

Dans la façon dont Henri tendit la main à cette femme, il y avait plus de reconnaissance que n'eussent pu en exprimer bien des paroles.

Le grandiot était vaste, rempli de foin nouveau; bientôt chacun des fugitifs y eut creusé son trou, et s'y ensevelit de telle façon qu'il était impossible de découvrir l'extrémité des têtes. Certes la position n'était pas agréable, mais c'était l'affaire de quelques heures. Lorsque chacun fut enfoncé dans sa cachette, il y eut un long et profond silence. Jeanne était près de son frère... Elle écarta doucement le foin sous lequel elle était ensevelie, et se glissant près du jeune homme:

Henri, dit-elle d'une voix bien basse. Le jeune homme releva la tête.

Oh!... reprit la jeune fille en mettant sa main devant sa bouche, ne fais pas de bruit, afin que tu puisses seul entendre ce que je vais te dire.

Henri pencha la tête du côté où était sa sœur.

Ecoute-moi bien, mon frère, lui dit la jeune fille.

Henri fit un signe affirmatif.

Elle continua:

Je crois, mon frère, la tâche que nous avons entreprise impossible à accomplir; tu le vois, nous nous sommes à peine fait quelques lignes, et à chaque pas les dangers deviennent plus menaçants, plus terribles... Tant que Dieu me donnera des forces je marcherai. Ah! je n'ai pas peur de la mort, mais j'ai peur, bien peur de Péchafaud... Mon frère, écoute-moi, et jure-moi de faire ce que je vais te demander, les mains jointes et au nom de notre mère... Si nous sommes découverts, si nous tombons dans les mains de ces hommes qui n'ont jamais pardonné, jure-moi, jure-moi que tu me tueras, que tu ne me laisseras pas vivre livrée à ces bourreaux qui souillent leurs victimes avant de les massacrer!!! Henri terna tout à fait la tête vers sa sœur.

La jeune fille se releva à moitié. Elle était pâle, mais d'une expression si calme, si digne, qu'il en fut frappé malgré lui. On eût dit l'ange de la pudeur et de la prière qui joignait les mains.

Jure le moi, répétait-elle d'une voix sourde en appuyant son front sur l'épaule d'Henri.

Henri lui prit les mains, mais n'osa pas répondre. Son regard seulement rencontra celui de Jeanne; ce regard avait une expression de supplication si douloureuse, que le jeune homme inclina faiblement la tête.

Jeanne le comprit, ou plutôt le devina, et elle baisa une de ses mains en signe de reconnaissance. Puis tout redevenu silencieux.

Cependant une scène terrible, malheureusement fréquente en ces temps de dissolution et de horreur, se passait dans la maison, mais nul bruit, nulle voix n'eût venu instruire les fugitifs.

Je vais essayer de rendre compte de cette scène horrible de manière à ce quelle puisse être lue sans danger et sans mauvaises impressions.

La femme Bourdin, après avoir prévenu Marianne du motif de son absence, s'était rendue chez le voiturier comme elle l'avait dit.

Marianne était restée seule; son oreille attentive, son cœur tremblant écoutait chaque bruit qui venait du dehors.

Tout à-coup on frappa à la porte.

Son visage devint à l'instant plus blanc que le linge qu'elle tenait sur ses genoux, et son cœur cessa de battre.

On frappa une seconde fois, mais plus rudement que la première.

Qu'est-ce là? dit-elle d'une voix tremblante. Ouvrez, citoyenne, c'est un ami.

Certes, il n'y avait rien dans ces paroles qui put la faire trembler, cependant elle sentit ses membres tressaillir et son cœur se soulever comme si elle eût entendu le sifflement d'une vipère.

Croyant cependant à une visite amie, elle alla à la porte et l'ouvrit.

Cassius, l'infâme Cassius entra.

Il est impossible de dire l'effet que produi-

sit sur la jeune fille l'aspect de cet homme qu'elle avait vu pour la dernière fois le jour où Georges avait quitté le toit paternel pour n'y plus revenir; son visage aux traits cramoisis et gonflés, avait une expression de lubricité repoussante, sa chevelure rousse et épaisse tombait le long de ses tempes et sur son front en touffes crépues, et son accoutrement maculé de taches avait ce débailé républicain pur sang.

Il plissa sa lèvre sous un gros sourire, et entra, en ayant soin de fermer la porte derrière lui.

Que voulez-vous? dit Marianne d'une voix tremblante et en reculant malgré elle devant le regard et les paroles de cet homme.

Citoyenne deesse de la liberté, le *tu* est de rigueur! répliqua Cassius, la république l'ordonne et ça me fera plaisir.

Georges n'est pas avec vous? interrompit aussitôt la jeune fille qui semblait vouloir se faire une protection du nom de son frère.

Tu tiens à ne pas me tutoyer, deesse, c'est mal... Ton frère s'est envolé comme un oiseau de sa cage, il a disparu, c'est-à-dire, non; il est dans les grandeurs.

Tout en parlant, Cassius parcourait d'un regard interrogateur la pièce dans laquelle il se trouvait. Ce regard fit frémir la jeune fille.

Il s'en cachés! dit l'autre tout bas.

Marianne avait le cœur serré comme sous l'étreinte d'un cercle de fer. Elle avait si peur de cet homme qu'elle n'osait pas le rudoyer:

Vouslez-vous vous asseoir, ci...toyen, dit-elle

d'une voix qu'elle essaya en vain de rendre calme.

Tiens! tu es seule, citoyenne; on est donc le citoyen ton père!

Il est à Arles depuis hier.

Ah!... à Arles.

Cette exclamation glaça d'effroi la pauvre enfant. Elle reprit: La mère Bourdin qui me tient compagnie pendant l'absence de mon père est sortie mais elle va revenir tout à l'heure.

La mère Bourdin est une suspecte. Elle ne finira pas dans son lit.

Oh! c'est une bien ligne femme!

Il n'y a pas de ligne femme en dehors de la République.

Je vais allumer la lampe, reprit la jeune fille après un instant de silence, car voici la nuit qui vient tout-à-fait.

Inutile, fit Cassius en la retenant par le bras; j'ai cette obscurité, moi!...

Marianne resta clouée à sa place comme si elle fut devenue de pierre. Le contact de cet homme lui donnait le vertige.

Le monstre s'approcha d'elle plus près qu'il ne s'était encore approché et la regardant avec un sourire qui la fit frissonner:

Décidément, citoyenne, tu as quelque chose. Moi... rien... balbutia la jeune fille.

Tu mens, hurla Cassius; je vais te dire ce que tu as:

"Il n'y a qu'un instant, des hommes que je pourrais et qui me font froter depuis hier comme un chien galeux, sont entrés ici, l'ont demandé un refuge et tu les as cachés.

retentissant sur le sol comme si la terre eût été lapidée d'en haut. Montmartre et le mont Valérien, ces deux îlots de Paris, s'agitant en plus grande quantité le fluide électrique. Il ajoute : "Le tonnerre abattit toutes les croix. "Le lendemain, les tigres et les bras de ces croix jappaient partout le sol, comme si "une armée invisible eût renversé sur son "passage tous les signes répudiés du christi-

anisme." Répudiés ! où ils étaient, ces signes vénérables, par les meneurs de la Révolution, par les Girondins, dont le plus grand crime fut l'athéisme. Ils le sont aussi par l'auteur qui a écrit ce mot sans regret et sans regret. Il est temps de juger enfin l'histoire des Girondins au point de vue religieux et moral. L'éloge de Voltaire et de la philosophie, à peine ombré de quelques restrictions, annonce dès le premier volume que le poète des Harmonies, en passant par *Joselyn* et la *Chute d'un ange*, a perdu toute croyance positive. "La philosophie n'est que l'expression rationnelle du génie... Le génie de Voltaire "ce n'était pas la force, c'était la lumière. "Dieu ne l'avait pas destiné à embrasser les "objets, mais à les éclairer. Partout où il "entra, il portait le jour. La raison, qui "n'est que lumière, devait en faire d'abord "son poète, son apôtre après, son idole enfin " (p. 373, 355). Il est pourtant raisonnable de faire la part du génie destructeur de cet homme : l'historien veut bien donner cette petite satisfaction aux croyants : "Son apostolat de la raison eut trop souvent les formes "d'une profanation de la piété. Au lieu d'éclairer le temple il le ravagea... Une chose "lui manqua : ce fut l'amour d'un Dieu." Mais immédiatement il le relève pour rabattre les croyants : "Il voyait Dieu par l'esprit, il haïssait les fantômes que les âges de ténèbres "avaient pris pour lui et adorait à sa place." La religion de Voltaire dégagée de ces fantômes et de ces ténèbres, c'était le déisme ; le déisme est aussi la religion de M. de Lamartine.

Mais si l'on veut d'autres preuves des sentiments de M. de Lamartine pour la religion catholique, en voici quelques-unes : "La Belgique, longtemps dominée par l'Espagne, en a contracté le catholicisme superstitieux et jaloux (t. 2, p. 301)." "Chabot, capucin aigri dans le cloître, ardent à se venger de la superstition qui l'y avait enfermé (ibid., p. 357)." Au moins la superstition n'avait pas pris Chabot de force ; car M. de Lamartine, dans le volume suivant, page 56, nous le montre "enivré dans sa jeunesse d'une ascétique piété, et se signalant par une modestie plus humble et par une *solidité* plus repoussante " dans cet ordre mendiant... parmi ces *Diogènes du christianisme*." Mais la religion catholique n'est pas seulement une superstition ; c'est aussi un fanatisme. Quiconque résiste à la constitution civile du clergé est fanatique ; au contraire, ceux qui l'ont acceptée, quoique chrétiens encore, obtiennent les louanges de l'historien. De là l'éloge de Fauchet et de La nonette. Fauchet était évêque constitutionnel du Calvados : "On se figurait, en le voyant, un saint Bernard révolutionnaire prêchant la charité politique au croisade de la Raison (t. 2, 103)." Lamouréte était évêque constitutionnel de Lyon. "Sincèrement religieux, la Révolution, en passant par son âme, avait pris quelque chose de la charité du christianisme" (t. 3, p. 60.)" Après cela, que reste-t-il à dire des prêtres non assermentés ? ceux-là ne sont plus que les *fanatiques du fanatisme* et de l'aristocratie : "Les prêtres non assermentés avaient pris le rôle de victimes. Les prêtres n'étaient pas encore persécutés, mais dès qu'ils ne régnaient plus, ils se croyaient humiliés. L'irritation sourde entretenue par le clergé a été plus funeste à la Révolution que les conspirations de l'aristocratie émigrée. Une superstition atteinte ou inquiétée dans l'esprit d'un peuple est la plus implacable des conspirations. "C'est avec la main de Dieu, invisible dans "celle du prêtre, que l'aristocratie souleva la "Vendée (t. 2, p. 102)." Quand on enlève à l'homme la croyance au christianisme, on lui enlève bien vite le dogme de la Providence ; on le rejette dans la fatalisme. M. de Lamartine en est là. Non

seulement il croit à la loi irrésistible des événements, mais il ne sait opposer au hasard que la destinée. Ainsi l'assassinat de Gustave III avait été *déjà, trois fois par le hasard ou par la destinée*. Il est question un peu plus loin de ces *hasards qui ressemblent aux événements prémédités de la destinée* (t. 2, p. 196 et 271). Singulier langage, dont nous provoquons l'explication s'il n'était certain pour nous que ceux qui le parlent ne le comprennent pas eux-mêmes. Mais il est un autre résultat de l'absence du Dieu des chrétiens que nous t-nous à constater, parce qu'il est manifeste dans ce livre comme dans les philosophies dont ce livre procède. Là où l'esprit ne règne plus, la chair et le sang dominent souverainement. La chair et le sang dominent donc dans l'histoire des Girondins. Lisez, mais ne laissez pas lire à la jeunesse, ces portraits voluptueux des femmes où l'historien donne, se complait, ces détails de la beauté de Marie-Antoinette qui touchent et changent le cœur de Barnave, cette peinture de Mlle. Roland dont "le menton relevé et arrondi donnait à l'ovale de sa figure cette grâce voluptueuse et féminine sans laquelle la beauté même ne produit pas l'amour (t. 2, p. 6)." Les amours de Mirabeau ne sont pas ilétris, ils sont expliqués, excusés presque par l'exemple des grands hommes. Bien des amours illégitimes, qui apparaissent dans le cours des quatre volumes, sont relevés et comme prifiés par le tableau du dévouement des femmes. La chair et le sang dominent jusque dans les reproches adressés à l'exécuteur de la débauche. Ainsi l'auteur n'a pas voulu, nous le recon naissons, excuser les turpitudes de l'empereur Léopold II ; mais était-il nécessaire d'appuyer si longuement sur les causes ignobles de sa mort ? "Le prince, acharné au plaisir, avait fait, pour exciter la nature, un usage immode de drogues qu'il composait lui-même, et que sa passion pour les femmes lui rendait nécessaire quand ses forces physiques ne répondaient pas à l'insatiable ardeur de son imagination (t. 2, p. 157)." Telles sont les réflexions que nous a inspirées la lecture des quatre premiers volumes de l'histoire des Girondins. Nous n'y avons pas trouvé une appréciation nette et franche des événements ; nous y avons au contraire retrouvé l'esprit anti-chrétien dont l'auteur a fait preuve dans ses autres écrits, et ce culte de la matière que le mauvais goût de notre temps s'obstine à prendre pour de la poésie. Nous n'en permettrons la lecture qu'aux hommes sérieux qui veulent étudier les tendances de l'esprit humain au dix-neuvième siècle.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 18 FEVRIER 1851.

Première Page :— Réaction Religieuse en Allemagne.— Critique de l'histoire des Girondins, par M. de Lamartine ; Tomes 1, 11, 111, IV (1847).— Fenilleton :— Le Montagnard ou les deux Républiques—1793—1848—(suite.)

La critique de l'histoire des Girondins, dont nous reproduisons une partie à la première page de cette feuille, et dont nous donnerons la suite au prochain numéro ne sera pas du goût des admirateurs quand même de M. de Lamartine. Il n'en est pas moins vrai, cependant, que les jugements qui y sont portés reposent sur des textes dont la citation met le lecteur en mesure d'apprécier par lui-même l'impartialité du Critique.—Comme on l'observera, ce n'est nullement dans un esprit étroit et jaloux, ou en haine des principes républicains de M. de Lamartine, qu'on censure son œuvre. Le républicanisme et les considérations personnelles n'ont rien à faire avec la présente appréciation. Il s'y agit exclusivement de démontrer que si l'illustre et immortel auteur est admirable comme poète, comme écrivain et comme orateur, il n'est pas toujours exact comme historien, et sur-

tout qu'il est digne de toute réprobation pour ses principes religieux.—M. de Lamartine a changé sa foi de Catholique pour y substituer ce qu'il appelle le panthéisme idéaliste qui annule tous les devoirs en confondant toute chose, l'esprit et la matière, le bien et le mal, Dieu et l'homme.

On peut encore à bon droit reprocher à M. de Lamartine d'avoir glorifié des principes et des événements qu'il aurait dû montrer tels qu'ils étaient, c'est-à-dire, révoltants.

Le Jubilé. Consolants symptômes.

On sait que c'est désormais au commencement de chaque siècle, et ensuite de 25 ans en 25 ans, que se célèbre le Grand Jubilé. L'année 1850 était donc l'Année Sainte, c'est-à-dire, celle où le Jubilé universel devait avoir lieu dans l'univers catholique. Mais cette fois, comme il est déjà arrivé précédemment, à cause de circonstances particulières, Rome qui pleurait sur l'exil du chef de l'Eglise, n'a pu se livrer, au temps ordinaire aux pompes et aux joies de l'année sainte, et voilà pourquoi la promulgation en a été aussi empêchée pour le reste du monde. Cependant pour y suppléer en quelque manière, le Souverain-Pontife, dans la plénitude de son pouvoir Apostolique, a autorisé tous les Evêques à célébrer, chacun dans son diocèse, un jubilé extraordinaire, et a voulu qu'il fut accompagné pour le peuple chrétien des mêmes avantages spirituels que ceux attachés à l'année sainte. Déjà ce jubilé a été publié dans la plupart des pays catholiques de l'Europe et dans la République Américaine. Par les détails qui sont envoyés de toutes parts aux journaux de la capitale, on constate ce fait général que, dans les départements de France, les populations ont répondu avec empressement à l'appel de la sainte Eglise, et que dans beaucoup de villes, ce jubilé marquera une époque de régénération religieuse. Les journaux de Madrid, de Turin, de Gènes, de Milan, etc., attestent qu'il en est de même en Espagne et dans toutes les parties de l'Italie. Ainsi, au milieu des révolutions qui agitent et bouleversent les sociétés humaines, et malgré toutes les persécutions dont elle est l'objet, la société spirituelle, l'Eglise, accomplit son œuvre. En la voyant délaissée ou même attaquée par les puissances de la terre, les incrédules prophétisent sa ruine. Comment ne sont-ils pas frappés au contraire de l'ordre qui règne dans son sein, quand toutes les sociétés sont en désordre ?

Ordination.

Dimanche dernier, dans la Cathédrale, Mgr. l'Evêque de Martyropolis a conféré l'Ordre sacré du Diaconat à Mr. Thomas O'Brien, du Diocèse de Buffalo.

La loi des Ecoles du Haut-Canada.

Il vient de s'élever à Toronto un différend au sujet de la mise en pratique de la loi des écoles, passée dans la dernière Session de la Législature Provinciale, sur les tendances duquel nous croyons qu'il importe d'attirer l'attention des lecteurs. On se rappelle que la 19e clause de cette loi excita de longs et chauds débats dans l'Assemblée. Cette clause telle que formulée d'abord permettait aux municipalités et Bureaux des Commissaires d'écoles, d'autoriser, sur leur demande, la fondation d'écoles séparées pour les Catholiques Romains. Ceux-ci exprimèrent énergiquement leur mécontentement, et ne consentirent de réclamer que lorsque la dite clause eut été amendée, et qu'il fut dit qu' "il sera du devoir" des municipalités, etc., d'autoriser la fondation d'écoles séparées pour les Catholiques Romains. Dernièrement les Catholiques de Toronto ont voulu exercer le droit que la loi leur accorde ; voici quel a été le résultat de leur démarche : nous traduisons d'un journal de Toronto l'exposé de toute l'affaire, avec les commentaires de l'Éditeur :—

ECOLESS DISSIDENTES DE LA VILLE.

" Il s'élève en cette ville une grave difficulté due au manque de précision des termes du

19e paragraphe de l'Acte nouveau des Ecoles réglant l'organisation des Ecoles Dissidentes séparées. La disposition de l'Acte est comme suit :

" XIX. Et qu'il soit statué, qu'il sera du " devoir du Conseil Municipal d'aucun Town " ship, et du Bureau des Commissaires d'E- " coles d'aucune Cité, Ville, ou Village incor- " porés, sur une demande par écrit de douze " ou plus des chefs de familles résidents, d'au- " toriser la fondation d'une ou plusieurs éco- " les séparées pour les Protestants, Catholiques " Romains, ou la population de couleur, et, " en ce cas, on devra prescrire les limites des " divisions ou sections désignées pour telles " et établir la même disposition pour la tenue " de la première assemblée pour l'élection " des Commissaires de chaque telle école ou " écoles séparées, ainsi qu'il est pourvu par la " quatrième section de cet Acte concernant la " première assemblée scolaire d'un nouvel " arrondissement d'école."

Les Catholiques Romains se sont adressés aux Commissaires pour n'avoir pas moins de sept (1) Ecoles catholiques Romaines séparées à être établies dans la cité. Les Commissaires pensant que ceci priverait des moyens de rendre efficaces les écoles communes, ont eu recours au Procureur-général pour avoir son avis sur la question de savoir si, par l'effet de la clause précitée, ils sont tenus d'accorder une Ecole séparée dans chaque division scolaire et la réponse qui suit leur a été faite :

Bureau du Procureur-Général pour le H. C. } Hôtel du Gouvernement, Toronto, le 3 Janv., 1851. }

Messieurs,—En réponse à votre lettre du 30 ultimo, j'ai à dire : Qu'après avoir soigneusement comparé les différents Actes depuis 1841, jusqu'à cette époque, il paraît difficile pour ne pas dire impossible de concilier parfaitement les termes employés dans le 19e paragraphe du dernier Acte, (13 et 14 Viet. chap. 48.) avec l'intention de ne laisser aux Commissaires aucune discrétion par rapport au nombre d'Ecoles séparées dans la Ville ou Cité dont ils composent le Bureau, bien qu'à tout prendre ceci paraît être l'effet légal de ses dispositions—surtout qu'il s'agit d'exercer une telle discrétion pour déterminer s'il devrait y avoir une ou plusieurs Ecoles séparées dans la même division.

Je croisais, cependant, qu'en un tel cas, un arrangement répondant aux vues des divers intérêts concernés, ne serait pas un expédient définitif à suivre, attendu que jusqu'à ce que l'interprétation qu'il convient de donner à l'Acte ait été fixée par une décision juridique, il y a peut-être presque autant de probabilité en faveur d'une opinion que de l'autre sur le point dont il s'agit.

En même temps, toutefois, que je vous ai exprimé ci-dessus la meilleure opinion que j'ai pu former à ce sujet, j'ai, conformément au désir exprimé dans l'entretien que nous avons eu ensemble, ajouté cette suggestion, comme celle qui, dans le cas où elle serait adoptée au point de vue de l'esprit général de l'Acte, pourrait obvier aux suites dommageables que vous appréhendez.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc. ROBR. BALDWIN.

Une assemblée des Commissaires eut lieu le 22 ; on y fit lecture de cette lettre de M. Baldwin. M. Robinson, secondé par M. Ridout, proposa alors une série de résolutions tendant à amener un compromis avec les Catholiques Romains. M. Riddle, secondé par M. Hall, proposa un amendement : " que diverses demandes ayant été adressées à ce Bureau pour l'établissement en cette ville de différentes Ecoles exclusivement Catholiques Romaines, le Bureau a référé " ce sujet à l'Hon. Procureur-Général pour le " Canada-Ouest afin d'avoir son opinion sur " le sens de la loi touchant ce cas, et qu'il a " exprimé dans sa réponse par écrit à ce Bu- " reau, du 3 janvier 1851, que le vrai sens de " la loi ne pouvait être précisé sans que ce " fut au moyen d'une décision juridique : " Résolu.—Que ce Bureau, ne voyant au- " cunement la nécessité d'établir de telles éco- " les séparées, et aussi étant d'opinion qu'il " ne peut jamais avoir été projeté de la part

(1) Le Toronto Mirror dit que les catholiques n'en demandent que trois.

du Parlement de taxer la communauté pro- " testante pour le soutien d'écoles où les doc- " trines de la foi catholique romaine seraient " exclusivement enseignées, ne pense pas qu'il " lui soit obligatoire de déférer aux dites de- " mandes."

Cet amendement fut emporté. Pour : MM. Brown, Gooderham, Hall, Leslie, Paterson, Price et Riddle. Contre : MM. Ridout et Robinson.

" Nous sommes décidément opposé à la loi telle que maintenant existante, et nous pensons que tout moyen constitutionnel devrait être tenté pour la réformer ; mais tant que la loi subsistera elle devra être exécutée franchement. La question est purement légale, et nous ne pouvons prétendre la décider, mais il est, croyons-nous, hors de doute que la Législature a voulu donner aux catholiques romains droit à une Ecole séparée, de leur dénomination, dans chaque division d'Ecole—tout énormément injuste que soit évidemment l'opinion d'un tel système envers la population protestante. Nous présumons que les catholiques romains saisiront les tribunaux de la question."

Commentaire du journaliste est plein de franchise et fait comprendre que, selon lui, les Commissaires de Toronto n'ont pas en regard à ce que la Législature a voulu, sans aucun doute, accorder aux Catholiques. Cette commission des Protestants du Haut-Canada contraste grandement avec celle des Catholiques du Bas-Canada. Ici les droits de la minorité protestante sont scrupuleusement respectés, et les Catholiques n'ont jamais refusé d'accorder à celle-ci des écoles séparées, quand elle a jugé convenable pour elle d'en demander. Dans le Haut-Canada la minorité catholique est envoyée *patibé* quand elle réclame les mêmes droits. On y trouve énormément injuste un système d'écoles qui, pourtant, n'accorde aux Catholiques rien autre chose que ce dont les Protestants du Bas-Canada sont en pleine et paisible jouissance !

Un correspondant du Journal de Québec (feuille du 11 courant, se plaint avec amertume d'une nomination récente de Commissaires d'écoles pour la paroisse de Ste. Catherine, nomination " qui ne pouvait guère être, dit-il, plus imprudente et plus impopulaire " Nous liisons à d'autres à apprécier quels motifs urgents ont pu forcer le correspondant du Journal à porter ce fait au tribunal du public, surtout quand il observe que " la paroisse en masse va s'adresser à l'exécutif. " Quoiqu'il en soit, ce petit scandale paraît n'avoir pas fort contristé le Journal, qui a voulu le faire servir à sa cause, en traçant les lignes suivantes :

" Nous désirons faire remarquer à notre correspondant... que les nominations des commissaires d'école se font par le gouvernement sur la recommandation du surintendant de l'instruction publique. " Nous pourrions ici dire aux *Mélanges* que l'administration étant responsable des nominations suggérées par le surintendant, les actes de ce dernier, sous ce rapport, sont incontestablement soumis à son contrôle. Il peut être prouvé dans l'application que le gouvernement est responsable de tous les autres actes du surintendant."

Si nous comprenons bien, la conclusion qu'on voudrait faire sortir de ces prémisses, c'est que le surintendant devrait être un des Ministres. Mais, que cette conséquence là est tirée par les cheveux ! Examinons un peu. Si les Commissaires de Ste. Catherine eussent été nommés directement par le Ministère, eussent-ils été nécessairement mieux choisis ? Eh, pourquoi donc !

Un Surintendant-Ministre n'aurait fait ni plus ni moins que ce qu'a fait, sans doute, le Surintendant actuel. Il aurait soigneusement pris l'avis des personnes de la localité censées les plus propres à l'avisier, et il s'en serait tenu à leur recommandation. Donc il aurait pu, lui aussi, faire un choix déficieux ; et dans ce cas, le contre coup reçu par le ministère n'en eût été que plus direct et plus dommageable pour lui.

Nous ne sentons nullement la nécessité de nier que le Surintendant ne soit soumis au contrôle du gouvernement, par la raison bien simple qu'il est un de ses fonctionnaires. Nous sommes, aussi, bien prêt à admettre que le gouvernement est responsable, jusqu'à un certain point, des actes du Surintendant. Mais néanmoins le public est bien loin de prendre le

Il est impossible d'expliquer le frisson glacial qui parcourut les membres de Marianne en entendant Cassius ; elle était froide et sans mouvement.

Ce monstre semblait jouir de l'épouvante qui érasait la pauvre enfant :

Tu as raison, il y a de quoi trembler, continua-t-il d'une voix aigre. La république une et indivisible ne badine pas avec ces sortes de choses-là.

Marianne pensait soudain que le danger menaçait directement ceux qu'elle voulait sauver, retrouvant son courage tout-à-fait anéanti :

Je ne sais ce que vous voulez dire, reprit-elle en essayant de ne pas trembler ; je n'ai vu personne.

Tu mens encore ! dit Cassius d'une voix terrible.

Je vous assure que non.

J'étais avec les bons patriotes qui m'accompagnaient, sur les hauteurs qui dominent le ravin, et je les ai vus entrer.

J'ai... refusé... de les... recevoir.

Ils ne sont pas sortis d'ici ! hurla Cassius ; je les épiais.

La pauvre fille, atterrée, baissa la tête sans répondre.

Pourquoi mentir à l'ami Cassius ? on peut s'entendre avec lui, ajouta-t-il d'une voix radoucie. Ça n'empêche pas un peu... Et il alla à la porte et donna un double tour à la serrure.

Que faites-vous là... dit Marianne avec effroi.

Tu le vois, ma déesse, je ferme cette porte...

par intérêt pour toi ; car j'ai là cent bons patriotes armés dont je suis le chef, et qui sont prêts à m'obéir au premier signal... et puis, ça pourrait te compromettre, ajouta-t-il avec un riement qui frissonna sur ses lèvres comme le sifflement d'un serpent.

Marianne, en l'écoutant parler, sentit cette angoisse inexplicable qui, dans certains moments de la vie, arrive jusqu'à l'âme comme le pressentiment d'un grand malheur...

Cassius était revenu vers la cheminée... Non seulement cet homme avait tous les mauvais instincts, mais il avait en outre le cynisme et la brutalité de ces instincts. Ce n'était pas une de ces natures souples et insidieuses qui ménagent leurs coups, et vont en rampant par un sentier détourné à un but qu'eux seuls peuvent voir... Le hasard avait mis cette jeune fille en son pouvoir, il était résolu à en profiter.

Ecoute, ma déesse, dit-il brusquement, je veux t'embrasser... Et prononçant ce dernier mot, il étendit le bras pour saisir la jeune fille.

Celle-ci fit un bond en arrière, comme la gazelle qui aperçoit les yeux d'un tigre.

Ah ! tu fais la fière... prends garde !... Monsieur... oh ! je vous en supplie, ne restez pas ici, dit-elle en pleurant et intercédaient.

Mais cette nature ignoble fut excitée encore plus ; il s'approcha encore plus de Marianne.

N'approchez pas !... n'approchez pas !... s'écria-t-elle... Elle s'élança à l'une des extrémités de la pièce et se cacha à moitié derrière un meuble.

Oh !... oh !... citoyenne, tu fais bien du bruit, et tu oublies que tu es en mon pouvoir et que d'un mot je puis faire tomber ta tête.

Marianne se releva avec une énergie soudaine, qu'un instant étouffa Cassius : dites le donc, ce mot !... dit-elle avec force, et livrez à l'échafaud la tête de celui que vous appelez votre ami !— Je te le répète, dit Cassius d'une voix sardonique, fais bien attention à ceci, c'est qu'il y a autour de cette maison, prêts à entrer et à briser cette porte, s'il le faut, une centaine de gaillards qui me sont dévoués... Si tu appelles, si tu cries, ils croiront que c'est moi qui appelle et ils viendront. Alors, ma foi ! ma déesse, à la grâce de qui tu voudras ; je ne sais pas ce qu'ils feront de toi et de ta maison, quand ils sauront qu'elle sert de refuge à des aristocrates ; j'ai idée que ça ne sera pas joli !.

Oh, mon Dieu !... mon Dieu !... murmura la jeune fille en se prenant le front dans les mains.

Tout ce que je te dis est l'exacte vérité, continua fort tranquillement Cassius qui s'apercevait fort bien de l'épouvante que ces paroles causaient à la pauvre enfant, isolée comme elle l'était de tout secours et de toute protection.

Marianne leva sur son infâme bourreau ses yeux suppliants baignés de larmes :

Oh ! je vous en supplie, dit-elle avec cet accent du cœur qui met une prière tout entière dans chaque syllabe de chaque mot, sauvez ces malheureux que menace une mort inévitable, cette maison qui est toute l'existence

de mon vieux père, je vous en serai bien reconnaissant. En parlant ainsi la jeune fille joignit les mains et tomba à genoux.

Oh ! si elle avait su à quelle nature abrutie, sans entrailles, sans âme elle s'adressait ainsi, elle eût gardé le silence.

(Mais jetons un voile devant la scène d'infamie et de brutale violence dont la pure et infortunée Marianne fut la victime, évanouie sous les féroces etreintes de son bourreau. Du moins autant le crime fut exécrable, autant le châtiement fut prompt et terrifiant. . . .)

Tout était silencieux et calme dans cette maison où se commettait le forfait le plus épouvantable. . . .

Cassius reparut sur le seuil de la chambre. A demi éclairée par la lueur du crépuscule, sa figure était hideuse à voir. C'était la joie du tigre qui a dévoré sa proie... Il fit quelques pas dans la chambre et il s'arrêta. Un riement féroce passa ses lèvres sanguines, et il promena lentement son regard autour de lui. Ce misérable avait l'instinct de toutes les lâchetés et de toutes les trahisons :

Maintenant, dit-il, il s'agit de ne pas laisser échapper les oiseaux du nid ; allons retrouver mes amis, nous ferons l'affaire en commun. Cin d'un coup ; en voilà une prime à toucher ! J'achèterai toute la Provence et je m'amuserai à la brûler. Si ouvrir la porte sans faire de bruit, afin de n'éveiller aucune attention, et bienôt il eut gagné la campagne. Il se dirigea vers l'endroit où l'attendaient ses compagnons...

Celui qui fut entré, et qui, à travers l'obscurité

rité toujours croissante du jour fuyant, eût plongé son regard dans le réduit de la jeune fille que Cassius venait de souiller par son souffle impur, celui-là eût vu un triste spectacle, et son cœur se fut ému de la plus vive douleur.

La pauvre Marianne, la tête appuyée sur son lit, était à moitié étendue à terre. Si ce n'était quelques mouvements convulsifs, qui raidissaient ses membres glacés, on l'eût crue morte... A ces mouvements convulsifs succédaient bientôt les soulèvements irréguliers de sa poitrine et quelques faibles gémissements intelligibles comme la plainte du vent, le soir à travers les roseaux.

La vie revenait à la jeune fille. Dieu a voulu que le premier sentiment fut toujours à la souffrance...

Elle releva insensiblement son pâle visage, ses yeux s'enroulèrent péniblement : son regard, comme un feu purifia celui d'une feuille, parcourait lentement tous les objets qui étaient autour d'elle.

Tout-à-coup son regard devint fixe, les traits de son visage se contractèrent, un frémissement nerveux agita tous ses membres et un cri rauque, inarticulé, guttural s'échappa de sa poitrine ; elle voulut se lever tout-à-fait ; mais ses jambes sans forces se ployèrent malgré elle ; alors, se retant en arrière, elle se cacha le visage dans ses deux mains en murmurant :

Oh ! mon Dieu !... oh ! mon Dieu !.

(A continuer.)

change sur cette responsabilité. Que l'on suppose, par exemple, que le département de l'Instruction publique soit mal administré, le peuple demandera le déplacement du Surintendant, mais il ne retirera pas pour cela sa confiance au gouvernement. Et, dans le cas actuel relatif à Ste. Catherine, il est bien évident que c'est au Surintendant qu'on en veut, et non pas au Ministère. Qu'en pense le Journal?

Rupture de l'Union des Canadas.

On lit dans l'Examiner de Toronto du 5, ce qui suit: "Que le siège du gouvernement soit transféré, comme il le sera indubitablement, le seul moyen prescrit pour arriver à notre émancipation, est la dissolution de l'Union. Le Canada n'est peut compter avec sûreté sur ses propres ressources politiques pour assurer ses progrès futurs; et cela même fût-il incertain, il serait difficile de choisir entre l'ascendant de la Haute Eglise Tory et l'ascendant Catholique Français, l'un devant être répudié à l'égal de l'autre."

Le même jour, une résolution analogue fut adoptée à la réunion de Trafalgar; en voici la teneur: "Résolu.—Que cette assemblée, au nom des contribuables du Haut-Canada, proteste contre l'emploi désordonné de l'argent (gagné à la sueur de nos fronts) qu'entraîne la translation du siège du gouvernement, à des intervalles de peu d'années, d'une section de la Province à l'autre; et, quoique l'influence locale des villes de Toronto et de Québec doive avoir son poids en faveur de la mise à exécution de ce plan, cette assemblée réprouve un tel mode, et déclare que, dans son opinion il est contraire au vœu de la grande majorité du peuple du Haut-Canada, et qu'une dissolution de l'Union des Provinces du Haut et du Bas-Canada, est nécessaire et intéressée le bien-être de la Province supérieure."

Nous ne serions pas en mesure d'apprécier ces manifestations partielles de conciliabules politiques du Haut-Canada comme le fait le Globe, mieux à portée que nous de les juger à raison de sa proximité de la scène où elles se produisent et des hommes qui les encouragent de leur influence. Mais nous citons à son tour cet organe qui s'exprime ainsi sur la matière des lignes précédentes: "Il est bien évident, dit-il, que c'est là le brandon de guerre que l'on va agiter contre l'administration, pour des fins politiques et que les Tories et les Clear Gents vont y concourir en se donnant la main le plus cordialement du monde. Com me de raison, il est parfaitement honnête à l'opposition de faire autant qu'elle le peut du capital politique à propos de cette question du siège du Gouvernement, mais c'est véritablement le comble de la folie d'ajouter à cela une agitation aussi préjudiciable que celle de la dissolution de l'Union. Les parlements alternatifs à Toronto et à Québec ont été agréés par la majorité des représentants du peuple;—si c'est à tort que la détermination soit de nouveau débattue et changée. Mais qu'à de commun la dissolution de l'Union avec une question de ce genre? Est-ce que le pays ne sera jamais tranquille? Au moment même où l'édredon public a atteint un haut degré, lorsque les entreprises publiques progressent journellement, avec des apparences encourageantes, quand le commerce est bon et la colonie prospère,—sommes-nous pour voir tout cela fouler aux pieds par une agitation insensée, suicide, pour le rappel de l'Union! Nous en appelons au patriotisme du peuple du Haut-Canada—à son intérêt particulier à défaut de motifs plus élevés,—pour qu'il répudie un pareil raisonnement dans les agitations politiques du jour."

Le Montreal Gazette de vendredi, en apprenant à ses lecteurs quel verdict venait de terminer le procès entre ses propriétaires de cette feuille et M. Gngy, émet une idée nouvelle en ce pays dans l'intérêt de la presse ainsi qu'au sujet d'un traige du jury différent de celui que l'on met actuellement en pratique. Ces deux matières si importantes (la presse et le jury), touchent assez le public pour qu'il s'intéresse à toute modification que l'on veut essayer d'y introduire.

Mais, après ce résultat, nous devons agiter dans le but d'obtenir du Parlement l'institution d'un Conseil de la presse pour le Bas-Canada, avec cette disposition que ce qu'il n'aura pas rejeté, sera considéré comme ne pouvant être la matière d'une poursuite. Si cette mesure n'est pas sanctionnée, ce serait une concession très grande, nullement immorale, non plus qu'anti-philosophique, irrégulière ou illégale, de permettre qu'un libelle en n'importe quelle langue fût jugé par des personnes ayant quelque connaissance de cette langue. Par exemple, qu'un libelle en français fût instruit par un jury parlant le français, en anglais, par un jury parlant l'anglais, en gallicque, par ceux qui parlant cette langue ancienne et si agréablement sonore.

Mais nous inclinons de préférence pour la censure, comme le mieux adaptée à notre état actuel de société. Il est maintenant si difficile de savoir quand un libelle n'a pas été écrit, qu'un homme versé dans la loi touchant la diffamation et la condition de la presse, tels que l'un et l'autre existaient en France au milieu du dernier siècle, serait d'une utilité infinie, et nous sommes convaincus que ce serait un arrangement peu coûteux pour les journaux, à n'importe quel salaire. Sur le fait même d'écrire ces remarques, nous voudrions avoir son opinion, à l'effet de savoir si, ne mentionnant que nos propres noms seulement, dans ces lignes patentes, nous ne sommes pas exposés à ce qu'un jury prononce que nous entendons et voulons désigner un autre individu quelconque."

On disait ce matin dans la ville que le paquebot à vapeur Atlantic, sur le sort duquel ont été exprimées les conjectures les plus diverses et les plus sinistres, est en parfaite sûreté dans l'un des ports d'Irlande où une tempête prolongée sinon quelque avarie sérieuse l'aurait contraint de chercher un refuge.

L'Amérique Chrétienne.

Sous ce titre, un journal anglais du Haut-Canada publie ce qui suit: "La loi des esclaves fugitifs (aux Etats-Unis) continue de produire ses résultats légitimes—la dégradation et l'insulte pour les blancs du nord, et une atroce persécution pour la race noire. Il vient de se produire à Cincinnati un incident qui révèle en les mettant en plein relief, les beautés de l'Esclavage Américain. Le journal "Le Nonpareil," qui s'y publie, en raconte ainsi les détails à la date du 12 du mois dernier:

"Hier soir, sur les 10 heures, un monsieur de la Nouvelle-Orléans, du nom de d'Orsey, (pas le Comte d'Orsey) se présenta en réclamation d'une femme respectable de cette ville, qui, pendant un temps considérable, a lemeuré dans le voisinage du Bureau de Poste. La dame a un beau teint, et n'a jamais été soupçonnée d'être de sang nègre. Le monsieur du Sud, néanmoins, la revendiqua comme son esclave, et prouva sa réclamation en présence d'une nombreuse assemblée de citoyens; et, bien que nous soyons allégés de la perte d'une citoyenne aussi sage, aussi belle et précieuse, la loi des Esclaves Fugitifs est toute-puissante, et nos concitoyens seront obligés, malgré que ce soit à contre-cœur, de consentir à ce que cette aimable personne soit enlevée à la terre des esclaves. Elle est évaluée à trois mille dollars!"

Après avoir cité ce paragraphe, l'Argus d'Albany observe: "La dame dont il est ici question visita l'été dernier Albany, et, loin d'être soupçonnée d'appartenir à la manne Africaine, fut accueillie d'un grand nombre de nos concitoyens les plus intelligents et les plus riches, autant des messieurs que des dames, qui, tous, exprimèrent la plus haute admiration pour elle. Plusieurs la proclamèrent la femme la plus accomplie du monde." "Si cela fût arrivé à Alger ou parmi les tribus sauvages de la côte à esclaves, en Afrique, le monde civilisé en eût été transporté d'indignation, et la sympathie universelle se fut exprimée en faveur de ce "précieux citoyen" de cette "sage et aimable personne." Mais le fait est arrivé dans la cité hautement religieuse de Cincinnati, dans un état libre de la République Américaine,—et c'est ainsi que l'infortunée victime est votée aux indices horribles de l'esclavage perpétuel, sans qu'il s'entende une voix réprobatrice—non! mais en attendant cet aveu de satisfaction personnelle: "Nous sommes un peuple qui adhère à la loi!" Quelle moquerie n'est-ce pas en face des Bibles, des Eglises, des Ecoles du dimanche de l'Amérique Chrétienne!"

Après avoir cité ce paragraphe, l'Argus d'Albany observe: "La dame dont il est ici question visita l'été dernier Albany, et, loin d'être soupçonnée d'appartenir à la manne Africaine, fut accueillie d'un grand nombre de nos concitoyens les plus intelligents et les plus riches, autant des messieurs que des dames, qui, tous, exprimèrent la plus haute admiration pour elle. Plusieurs la proclamèrent la femme la plus accomplie du monde." "Si cela fût arrivé à Alger ou parmi les tribus sauvages de la côte à esclaves, en Afrique, le monde civilisé en eût été transporté d'indignation, et la sympathie universelle se fut exprimée en faveur de ce "précieux citoyen" de cette "sage et aimable personne." Mais le fait est arrivé dans la cité hautement religieuse de Cincinnati, dans un état libre de la République Américaine,—et c'est ainsi que l'infortunée victime est votée aux indices horribles de l'esclavage perpétuel, sans qu'il s'entende une voix réprobatrice—non! mais en attendant cet aveu de satisfaction personnelle: "Nous sommes un peuple qui adhère à la loi!" Quelle moquerie n'est-ce pas en face des Bibles, des Eglises, des Ecoles du dimanche de l'Amérique Chrétienne!"

Après avoir cité ce paragraphe, l'Argus d'Albany observe: "La dame dont il est ici question visita l'été dernier Albany, et, loin d'être soupçonnée d'appartenir à la manne Africaine, fut accueillie d'un grand nombre de nos concitoyens les plus intelligents et les plus riches, autant des messieurs que des dames, qui, tous, exprimèrent la plus haute admiration pour elle. Plusieurs la proclamèrent la femme la plus accomplie du monde." "Si cela fût arrivé à Alger ou parmi les tribus sauvages de la côte à esclaves, en Afrique, le monde civilisé en eût été transporté d'indignation, et la sympathie universelle se fut exprimée en faveur de ce "précieux citoyen" de cette "sage et aimable personne." Mais le fait est arrivé dans la cité hautement religieuse de Cincinnati, dans un état libre de la République Américaine,—et c'est ainsi que l'infortunée victime est votée aux indices horribles de l'esclavage perpétuel, sans qu'il s'entende une voix réprobatrice—non! mais en attendant cet aveu de satisfaction personnelle: "Nous sommes un peuple qui adhère à la loi!" Quelle moquerie n'est-ce pas en face des Bibles, des Eglises, des Ecoles du dimanche de l'Amérique Chrétienne!"

FAITS RELIGIEUX.

Mgr. l'Archevêque de Turin, banni de son siège et de son pays par le radicalisme piémontais, et actuellement exilé à St. E. le Cardinal de Bonald, Archevêque de Lyon, est, dans son exil, l'objet d'un respect universel. Au milieu des épreuves qui sont venues fondre sur lui, il reçoit les marques les plus consolantes de sympathie. Turin, Florence, la France, la Savoie lui ont offert les témoignages de leur vénération, et notamment, dans une circonstance récente, en présentant à l'illustre exilé un calice et un bâton pastoral.—Cependant, les catholiques de France lui avaient fait porter à Turin, la croix pectorale de Mgr. Alfre, archevêque de Paris. On avait pensé que la croix de la victime des démagogues de Paris serait très convenablement placée sur la poitrine de la victime des radicaux Sardes.

ANGLETERRE.—Le Standard annonce que S. Jean le Cardinal Wisemar, déploie la plus grande activité pour mettre à l'œuvre la dernière bulle du Pape. Son Eminence vient de promulguer une nouvelle lettre pastorale, datée du 1er Janvier et adressée au clergé du District de Londres, pour ordonner la création et l'organisation des conseils destinés à améliorer l'organisation du district en question.

Le Northampton-Herald dit que Mgr. Wareign, évêque de Northampton, a été installé en ladite qualité dans la chapelle de cette ville. Dans son allocution pastorale, Sa grandeur a protesté contre l'injuste persécution dont les catholiques venaient d'être victimes et a engagé ses ouailles à réserver fermement à réclamer les droits de leur place.

On lit dans la feuille protestante, le Morning-Advertiser: "Le Rév. J. H. Woodward, titulaire de la paroisse de St. Jacques, la plus grande et la plus populeuse de Bristol, a résigné ses fonctions dans le dit, dit-on, d'entrer immédiatement dans l'Eglise de Rome. Il avait annoncé l'intention de prêcher hier son dernier sermon, mais la foule a été trompée dans son espoir; le vicaire seul a officié pour éviter toute occasion de trouble. M. Woodward, lorsqu'il reçut son bénéfice, appartenait à cette fraction de l'Eglise nommée évangélique; mais dans les derniers temps il se faisait remarquer par sa manière écartonnée de célébrer le service divin, et on se rappelle que récemment il avait, malgré ses paroissiens, permis au docteur Pusey de prêcher deux fois dans son église. M. Francis War, associé de la maison Osborn, Ward et Co, de Bristol, s'est aussi converti à l'Eglise romaine avec sa femme. On parle encore publiquement de deux ou trois

autres conversions dans la haute société de cette ville.

On lit dans la Bretagne de Saint-Brieuc: "M. de Montalembert a reçu de divers points de la France, et surtout des villes de fabrique, de nombreuses adresses d'ouvriers de fabricants et de marchands, qui le félicitent et le remercient de son rapport et de la loi qu'il a proposée au nom de la commission. Ce fait est si honorable pour notre pays, que nous ne le devons pas le passer sous silence. A Paris même, la loi du dimanche est approuvée par la population honnête et laborieuse. Les furieux des familles démagogiques n'ont trouvé en cette occasion presque aucun écho.—Nous espérons donc que la loi sera votée, puisqu'elle est déjà sanctionnée par l'opinion."

FAITS DIVERS.

Un journal annonce qu'un problème important vient d'être résolu. Le moyen de composer activement et à peu de frais les caractères mobiles d'imprimerie typographique est trouvé. Un ingénieur français, après avoir pris toutes précautions afin de se garantir des imitations ou contre-façons tant en France qu'à l'étranger, a fait admettre par la commission d'examen de l'université de la Seine, pour l'exposition universelle de Londres, une machine à composer qui dépasse tous les progrès qui ont été tentés jusqu'à ce jour. La nouvelle machine, qui n'a recours ni au clavier métrichémis, ni à la ligne continue, ni à aucun autre système employé, réunit dans son ensemble un distributeur, et un compositeur justifieur, ayant chacun, casiers compris, soixante quatorze centimètres de large sur un mètre de hauteur et vingt centimètres de profondeur; dans cet espace restreint sont contenues les soixante-quatre mille lettres nécessaires à la journée du compositeur. Les mêmes casiers, s'adaptent alternativement au distributeur et au compositeur.

D'après une intelligente disposition des nouvelles casses, un homme peut composer de quatre caractères différents, romain ou italique, sans démonter les casses et sans quitter sa place. La machine distribue, compose, justifie et interligne à une vitesse de dix mille lettres à l'heure; elle ne nécessite, pour le compositeur, aucun nouvel apprentissage; c'est moins une machine qu'une casse. L'inventeur, qui a travaillé quinze ans à son œuvre, s'est attaché à respecter autant que possible la routine actuelle, et à employer les caractères, outils et accessoires existant dans l'imprimerie; il a procédé par la simplicité, et les prix de ses machines sont des plus réduits. Cette remarquable invention est d'une portée immense, pour l'art typographique; elle paraît pouvoir être appliquée avec avantage aux télégraphes électriques.

Aujourd'hui, le Journal du Tam nous apporte le fait suivant, que nous reprotoisons sous toutes réserves, plutôt pour amuser nos lecteurs que pour donner de la notoriété à une découverte qui nous paraît plus extraordinaire que réelle: "M. Vabret, notaire dans le canton de Labrugnière (Tam), a trouvé le moyen de reproduire la chaleur par la chaleur, et la vapeur par la vapeur, c'est-à-dire qu'en mettant en ébullition un vase contenant un litre d'eau, il parvint, par une certaine combinaison d'autres vases et de tuyaux de communication, à faire bouillir telle quantité d'eau que l'on voudra, à tel degré que l'on désirera. Avec une bougie placée dans une cafetière, on peut chauffer une ville entière. La chaleur serait distribuée dans nos rues, nos appartements, nos cours et nos jardins, de la même façon que l'on distribue aujourd'hui la lumière par le gaz. M. Vabret va plus loin encore: il est convaincu que ce mode de chauffage, appliqué aux terres, les rendrait trois ou quatre fois plus fertiles, et qu'en employant la vapeur reproduite jusqu'à l'infini, à partir du premier vase en ébullition, comme force motrice, on remplacerait avec avantage les machines actuelles, qui coûtent si cher et ont une force limitée. Ainsi en leur appliquant cette découverte, nos établissements industriels, nos bateaux à vapeur fonctionneraient plus facilement, d'une manière plus utile et presque sans frais. Il ne nous en coûterait rien d'élever les eaux de la plaine jusqu'à la plus haute montagne pour en fortifier les versants. Avec un simple bec de gaz, nous pourrions défer et mettre au rebut le soleil, puisque les terres seraient fécondées sans lui et l'atmosphère portée à une température qui mûrirait les moissons et les fruits."

POLICE CORRECTIONNELLE. (Paris).—Guimauvier est traduit devant le tribunal correctionnel pour délits sur la propriété d'autrui. Le plaignant, le sieur Marmadon, ancien gendarme, aujourd'hui marchand de vins, fait connaître ses griefs contre Guimauvier: "Mon président, je dois d'abord vous faire savoir à votre connaissance, ainsi qu'à celle de ces Messieurs, que le nommé Guimauvier m'a fait d'horribles menaces tout à l'heure dans Pescalier, vu le procès que lui tente. C'est un homme très-coléreux et pas bon, que toute la commune en a peur. Je n'ai point répondu à ces menaces, vu que je lui pardonne à cause de son manque absolu de toute espèce d'éducation, tandis que moi-même, contrairement, qui suis lettré-z-et qui ai fait mes études de latin jusqu'en septième, je dois être le plus raisonnable. Ce ne sont que des paroles, et vous savez: Crispa manille, verbe au volant." (Rires.)

M. le président.—Voyons, voyons, expliquez-vous en français et racontez de suite les faits. Le sieur Marmadon.—Voilà, mon président. Le nommé Guimauvier venait toujours dans mon établissement faire des consommations de mon via le meilleur et de mes plus beaux lapins, et il ne payait jamais; finalement qu'il

était-z-arrivé à me devoir 11 fr, et des centimes; les centimes, je lui en aurais fait grâce, mais les 11 fr. c'est différent. Si bien que je lui demandais toujours mon argent, rien, rien. Le 11 décembre dernier, j'ai eu à cœur de encore très-poliment; savez-vous ce qu'il me répond? "Une demande juste et polie... il me répond: "Du flan!" Je vous demande si c'est là des raisons d'honnête homme, du flan. Je sentais la montarde qui me montait au nez, mais c'est un homme sans éducation; moi je suis lettré-z-et j'ai fait mes études de latin..."

M. le président.—Mais passez donc tous ces commentaires. Le témoin.—Ah!... eh bien, nous nous échauffons! Il me répond des malpropres; ma foi la colère me prend, je lui arrache sa veste, et je lui dis: "rends-moi mon argent et je te rends ta veste, c'est la condition signée canone." (Nouveaux rires.)

M. le président.—Témoin, vous faites rire à vos dépens et vous êtes cause que l'audience est troublée. Je vous engage à cesser vos citations censurées latines.

Le témoin.—Du moment que vous m'y engagez, mon président... Enfin il veut faire du bruit, je le mets à la porte; le lendemain matin, je me lève, je descends dans ma cour (j'ai oublié de vous dire que j'ai des lapins, des canaris, des oies, des poules, un tas de bêtes dans ma cour); je descends donc dans ma cour; qu'est-ce que je vois? une de mes volailles plumée et presque morte! Je la ramasse, je l'examine; elle avait une orête, or, ça c'était mon coq. Je regarde du côté du poulailler; je trouve douze poules plumées et mortes; et tout ça, pas tué, mais mort d'avoir été plumé vivant. Je ne savais que penser d'une paraille méchanceté; je ne savais même pas comment on était entré dans ma cour; mais, en regardant, je vois qu'on avait brisé la palissade qui sépare ma cour de la route; je rentre chez moi, je vois un bout de papier sur la marche, je le ramasse; qu'est-ce que je vois! "Quand tu me rendras mes vêtements, je te rendrai ceux de tes poules; donne moi ma veste, je te donnerai les plumes de ta volaille." Voilà ce qu'a fait le nommé Guimauvier; j'ai beau être calme et lettré et avoir fait mes études de latin, je ne pouvais pas rester dans le stato quo. (Rires.)

M. le président.—Alions, en voilà assez, allez vous assoir.

L'ancien gendarme lettré s'en retourne à sa place, tout surpris qu'on lui impose le silence.

Le tribunal, après avoir entendu le prévenu dans ses explications, qui consistent à dire qu'il a appliqué la loi du talion, le condamne à quinze jours de prison.

Les deux rapports qui suivent nous ayant été transmis sans non d'auteur, nous devons prévenir que désormais nous adhérons strictement à la règle de ne publier aucun écrit non accompagné d'un nom responsable.

Opinion Publique.

APPROBATION DES JUGES.

Lundi le troisième jour de Février mil-huit-cent-cinquante-un, les habitants de la paroisse de Ste. Anne des Plaines dans le Comté de Terrebonne, s'étant assemblés dans la maison d'école du village de la dite paroisse, à l'issue de la Cour des Commissaires, sous la présidence de Michel Limoges, Ecuyer, Marmadon assisté de L.L. Desaulniers N. P. Comte Secrétaire.

Fût résolu à l'unanimité: 1°. Que cette assemblée concourt et corrobore l'opinion énoncée par les habitants de Terrebonne dans leur assemblée du 26 Janvier dernier, par laquelle ils approuvent hautement l'indépendance des Juges, leur amour du pays, nommément de la classe agricole dans la rédaction du tarif des frais de justice qu'ils viennent de faire sous l'opération de la nouvelle loi de judicature, en faisant disparaître le lourd fardeau qui pesait sur le peuple depuis si longtemps, avec le système ruineux d'honoraires accordés aux avocats, greffiers etc., etc., etc.

2°. Que la Minerve dans sa feuille du trente janvier dernier, sous le manteau de son correspondant L., loin d'étouffer l'opinion publique comme elle y a visé, ne peut faire que la révéler, car il suffit de lire cette Epître pour se convaincre que Mrs. les avocats, en grande partie du moins, se croient être une classe privilégiée et au besoin de laquelle le pauvre peuple est obligé de pourvoir.

Michel Limoges, Président, L. L. DESAULNIERS, Secrétaire.

(La dernière des résolutions qui précèdent ne fait que renouveler, contre la Minerve une imputation (celle d'étouffer l'opinion publique) déjà repoussée par ce journal, et dont il nous faut bien, à ce qu'il paraît, accepter notre part, puisque nous avons osé faire usage du droit légitime de la presse en publiant, à sa demande, l'écrit du correspondant L.)

A une assemblée publique de la paroisse de Mascouche, dans le comté de Loinster, tenue dimanche le neuvième jour de février mil-huit-cent-cinquante et un, en la demeure de M. Michel Roy bourgeois, près de l'Eglise, à l'issue de la Messe.

Il a été résolu unanimement: 1°. Proposé par M. Louis Martel secondé par M. Narcisse Renaux, que M. Michel Roy soit appelé au fauteuil.

2°. Proposé par M. Jean Basile Del-fausse secondé par M. Joseph Héthier, que Pierre Deffausse, Ecuyer, soit prié d'agir comme secrétaire.

3°. Proposé par M. Michel Allard, secondé par M. Jean Bte Truchon, que cette assemblée concourt cordialement dans la résolu-

tion passée à Terrebonne dans une assemblée tenue le vingt-six de janvier dernier et convenue dans les termes suivants:

Que cette assemblée approuve hautement l'indépendance des Juges, leur amour du pays, nommément de la classe agricole, dans la rédaction du tarif des frais de justice qu'ils viennent de faire sous l'opération de la loi, en faisant disparaître le lourd fardeau qui pesait sur le peuple avec le système ruineux d'honoraires accordés aux avocats, greffiers etc.

MICHEL ROY, Président, PIERRE DELFAUSSE, Secrétaire.

Nous remettons au prochain numéro l'insertion d'un compte-rendu déjà annoncé.

MARIAGES.

En cette ville, marié matin, le 4 du courant, par Messire St. Pierre, M. George Picard, à Delle. Angélique Vincte dite Larante, de cette ville.

En cette ville, le 10 du courant, par Messire St. Pierre, J. R. Berthelot, éc., avocat, à Delle. J. M. Hermine, fille aînée de J. B. Meilleur, éc., surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada, tous deux de cette ville.

A Valennes, le 5 du courant par Messire Primeaux, curé du lieu, M. A. H. Chagnon, cultivateur de Verchères, à Delle. Marie-Éléonore-Ursule Monjeau, seconde fille de Joseph Monjeau, éc., Cap. de milice à Valennes.

A St. Fustache, le 4 du courant, par Messire P. L. Archambault, V. G. et curé de Vaudreuil, A. C. De Lotbinière Harwood, éc., avocat, fils de l'hon. R. U. Harwood de Vaudreuil à Delle. Angélique-Joséphine-Marguerite Lefebvre de Bellefeuille, fille de feu E. A. Lefebvre de Bellefeuille, Député adj. gén. de la milice, co-seigneur de la seigneurie des Allie-Isles.

A Toronto, le 10 du courant à la Cathédrale St. Michel, par le Très-Rév. A. F. M. De Charbonnel, Evêque Catholique de Toronto, M. D. K. Feehan, à Mary Magdalen Charlotte, fille unique de feu John Stacy, éc., de Montréal.

DECES.

En cette ville, le 16 courant, après une courte maladie, Sieur Jean Bte. de Montigny, ex-devant de Québec, âgé de 48 ans.

A Valennes, au commencement du mois, Dame veuve Marie Charron, âgée de 82 ans, et M. Joseph Vallières, âgé de 85 ans.

A Valennes, le 15 du courant, Mme Madeleine Girard, veuve Brunel, âgée de 101 ans 5 mois et quelques jours. A Berthier, le 10, à l'âge de 86 ans et 6 jours, M. L. Lonnayns, bourgeois.

Aux Trois-Rivières, le 13, après une longue et douloureuse maladie, à l'âge avancé de 78 ans, Dame Josephine Angèle Godfroy de Normandville, veuve de feu Jrs. Ls. Dumoulin, éc.

ANNONCES.

BAUME DU DR. WISTAR. Titré du Démocrate (Saco) 22 Juin 1847. Il y a quelques jours, M. Eliegh Witham de Sanford, se trouvant à notre office, nous pria de publier son témoignage en faveur du Baume de Coriis Sauvages du Dr. Wistar. Pendant l'automne de 1843, M. Witham fut attaqué d'un très mauvais rhume, qui, sans cependant empêcher de vaquer à ses occupations, le faisait beaucoup souffrir. Au mois de Mars suivant il fut forcé de garder la maison. Ayant entendu parler des guérisons opérées par le Baume du Dr. Wistar, il résolut d'essayer ce remède. Il en prit quatre bouteilles, et éprouva un mieux considérable, qui le mit en état de pouvoir continuer ses occupations. M. Witham n'hésite pas à dire qu'il attribue sa guérison au Baume de Wistar, et il recommande à ceux qui en font usage de continuer à en prendre et de compter sur les salutaires effets de ce remède. Comme nous ne sommes point dans l'habitude de parler de médecines, nous nous bornons à publier ce témoignage, à la requête de M. Witham.

ED. DEMOCRATE. A vendre à Montréal, par Wm. Lyman et Cie, et par John Carter et Cie, rue St. Paul; aussi par Alfred Savage et J. Lyman et Cie, Place d'Armes.

HOTEL RICHARD. CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Privée, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé y trouveront en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

GABRIEL BÉGIN. ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL POUR 1851, A vendre chez E. R. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3.

FRANÇOIS LEDUC. INFORMATIONS DEMANDEES. On a besoin à ce bureau d'informations sur le Sieur François Leduc, qui serait décédé en Canada vers 1831 ou 1832. Ces informations sont demandées dans l'intérêt d'une famille Leduc, d'Alençon, en France.

Bureau du Secrétaire Provincial, Toronto le 23 Octobre 1850. A être publié pendant un mois dans les Mélanges Religieux, La Minerve et le Journal de Québec.

A T T E N T I O N ! A VENDRE, A l'Évêché, à la Providence et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville.

NEUVAINES POUR SE PRÉPARER A LA FETE DE LA NAISSANCE

De Notre-Seigneur Jésus-Christ Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Eome. PRIX: 2s. 6d. LA DOUZAINES. Montréal, 2 novembre.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE. M. M. HERVEON & Co., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "l'Arthur" un ASSORTIMENT DE COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux, qu'ils se proposent de vendre en gros et en demi gros, à des prix excessivement modérés.

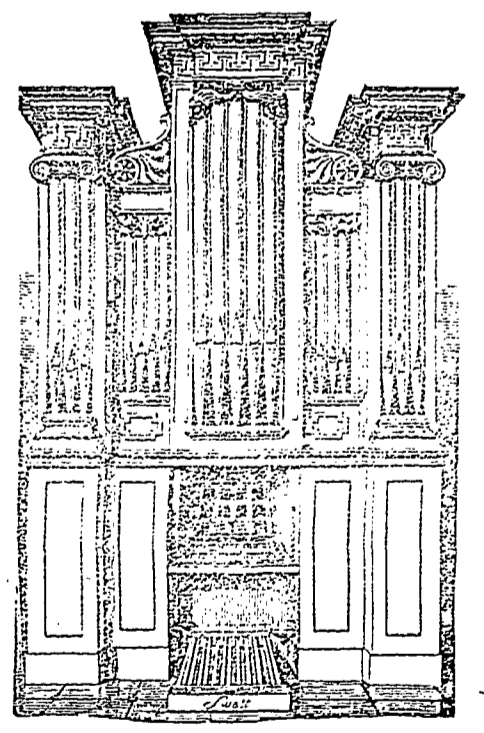
L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL

LA MINERVE, DONT LA PUBLICATION SERA CONTINUÉE. PARAÎT TOUS LES MOIS PAR LIVRAISONS DE 28 A 32 PAGES. GRAND FORMAT, au modique prix de \$2 par année pour les Souscripteurs de LA MINERVE, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque SEMESTRE, autrement on exigera 28. 60. de plus pour les retardataires. Le prix des deux journaux réunis est de \$6 par an. On s'abonne au Bureau du journal, No. 15, rue St. Vincent, où on peut se procurer les numéros de l'ALBUM depuis 1848, et chez les principaux Libraires de la cité. Toutes demandes doivent être adressées franco, à l'Éditeur du journal. Montréal, le 10 janvier 1851.

A VENDRE ou ÉCHANGER, un TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, de la contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur, tenant par devant à la rue St. Denis, d'un côté au propriétaire, de l'autre à M. Louis Joseph Papineau, et par derrière joignant à M. Ricard avec une maison en bois à un étage, bien finie, 35 de front sur 22 de profondeur, glacière et autres dépendances dessus construites. Pour les conditions, qui sont de plus libérales, s'adresser au propriétaire sur les lieux, M. TOUSSAINT LADOUCEUR, ou au Notaire soussigné. C. A. BRAULT, N. P. Montréal, 26 juillet 1850.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements à M. M. de Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en main un bon assortiment de livres d'Église, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gautrés, dorés sur tranche. TELS QUE: Formulaire de prières, Ange Conducteur, Paroissien Romain, Journée du Chrétien, Pens. z-y-bien, Imitation de Jésus-Christ, Paroissien des D-moie-lles, Chemin de la Croix, Imitation de la Ste. Vierge, Visites au St. Sacrement, Mois de Marie, Mois de St. Joseph, Images grandes et petites. Aussi tous les livres en usage dans les Ecoles Chrétiennes, papier, plumes, encre, etc., ouïes, crayons, ardoises, etc. Le tout à très-bas prix. Z. CHAPELÉAU. Montréal, 27 décembre 1850.



Au Clergé. Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur. Les TUYAUX de l'avant sont de métal doré; un double de clefs, et un jeu de pédales sont au nombre des accessoires, outre vingt variations du jeu musical dont suit l'énumération: Grand Orgue, Diapason double au-dessous de GGG, Diapason ouvert, Diapason d'arrêt, Dulciana Principal, les douzième et quinzème positions du Sequintra et de la Cornette. Orgue de Chœur en Diapason d'arrêt et flûte. Orgue à crescendo avec diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, Flûte, trompette, haut-bois, tremolo, et deux étouffoirs juxtaposés. L'instrument plus haut décrit conviendrait à une église spacieuse, et est offert à l'examen des visiteurs à l'atelier du fabricant, rue St. Joseph, No. 10. Le prix en serait payé partie comptant, le reste à termes. Le Soussigné tient en main un assortiment de PIANOS, MÉLODÉONS, à 4, 4 1/2 et 5 octaves, dont les prix sont variés de \$11 5 0 à \$30. SAMUEL R. WARREN. Montréal, le 29 novembre 1850.

INSTITUTION POUR LES SOURDS-MUETS.

L'ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre. L'instruction sera donnée durant dix mois et demi, chaque année, aux conditions suivantes: Pour la pension et l'instruction, sans aucunes fournitures, cinq piastres par mois, payables d'avance, par semestres. Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvoit au blanchissage, au raccommodage des vêtements et des chaussures, le prix sera de sept piastres par mois. Les soins du médecin et l'achat des livres, ardoises, cahiers, plumes, seront à la charge des parents. Lorsqu'il sera constaté par un certificat que l'élève, appartenant à une famille pauvre, il sera pensionné et instruit pour la modique somme de quatre piastres par mois et il n'aura rien à payer pour les soins du médecin et les fournitures d'école. Les Sourds-Muets externes, qui seront incapables de payer, recevront l'instruction gratis. Montréal, ce 6 Septembre 1850.

Le soussigné informe les messieurs du clergé qu'il reçoit à l'instant de Paris et de Lyon le complément de ses commandes, ce qui comprend un assortiment complet d'ORNEMENTS D'ÉGLISE, CHANDELIERS ET CROIX pour autels, BANCS D'ŒUVRES ET ACCOULOISEMENTS, CIBOIRS, CALICES, BURETTES, OFFENSOIRS, CHASUBLES, DALMATIQUES, MISSELS. Une grande variété d'ÉTOFFES BRODÉES EN OR, ARGENT, SOIE, etc. Plusieurs mille livres de CIRE de belle qualité; D'ENCENS. Aussi un assortiment de VIN BLANC pour le St. SACRIFICE DE LA MESSSE; ces vins sont recommandables par leur pureté, et le prix en varie de 3j à 10 par gallon. JH. ROY. Montréal 5 Novembre 1850.

J. M. LAMOTHE, Relieur de cette ville, présente ses remerciements aux messieurs du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et annonce qu'il leur en est d'autant plus reconnaissant qu'il a pu réaliser les moyens de se rendre en Angleterre où il passera en France afin de s'y perfectionner aux ateliers qui y existent dans la branche qu'il exerce, et de prendre en même temps des arrangements à l'effet d'ajouter à sa Librairie les gravures et les livres de piété de toute sorte dont il se propose de composer un fonds digne de leur être offert. Son établissement demeurera ouvert pendant son absence, et les acheteurs y seront servis avec une égale ponctualité. Montréal, 27 septembre 1850.

COLLEGE JOLIETTE.

La rentrée des élèves de cet établissement. L'année qui est le premier et le principal des "CLASSES DE ST. VIEUX" aura lieu le 24 du courant. Le plan des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit: 1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie. 2me Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues. 3me Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues. 4me Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues. 5me Année.—Philosophie (logique, métaphysique, Morale).—Architecture.—Economie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue. Pendant les récréations on obligea les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante. La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront. CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. . . £3 0 0 Musique { Piano. . . . . £3 0 0 Les autres instruments £1 10 0 Dessin. . . . . £0 5 0 Abonnement à la bibliothèque. . . £0 2 6 L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire. Rev. E. CHAMPAGNEUR, PTRE. Directeur. Rev. A. THIBAUDIER, PTRE. Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR. CONTENANT UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCLAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC. PAR F. X. VALADE, ECR. CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné. L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200 pages. Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit. P. GENDRON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, No. 29, rue St. Gabriel, Vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien. Montréal, le 2 juillet 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure. Prix 7s. 6d. la douzaine. A vendre chez Montréal, E. R. FABRE ET CIE, 2 Avril 1850, Rue St. Vincent, No. 3.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES. LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0; Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5. Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0. Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande. E. R. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

LIVRES NOUVEAUX POUR DISTRIBUTION DE PRIX. LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT écrits et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations. PRIX TRÈS-MODÉRÉS. — AUSSI: — Un choix très varié de LIVRES DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. On prend en paiement des Dèbetures. E. R. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1850.

IMAGERIE NOUVELLE. Réduction de prix. LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et petits, qu'ils offrent à 7/6, 12/6 et 3/6 les 100 feuilles. E. R. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1850.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS. Pour MM. du Clergé et autres. Regus dernièrement de Paris et à vendre A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1850.

ST. JEAN-BAPTISTE. LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron St. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné. C. GATELLI, Rue Notre Dame, près de Bonsecours. Montréal, le 4 juin 1850.

MANUEL DES Sociétés de Tempérance, DEDIE À LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. C. CHINIQUEY, PTRE. LE soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Cures, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne. Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture. J.-Bte. ROLLAND, Montréal, 28 décembre, 1849.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES. UN M. Bonnal, jeune Français âgé de 21 ans, offre ses services comme Instituteur. Il a été formé dans les Ecoles Normales des Frères des Ecoles Chrétiennes de France, et a reçu de l'Université le Brevet de capacité. S'adresser au Frère Directeur des Ecoles Chrétiennes à Montréal.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENUTIS. LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants: Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et 4e livres de Quintus Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur l'Amitié. Cicéron sur l'Amour. Les Odes d'Horace. Les Fables d'Ovide. Prix 5s. 6d. Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d, jusqu'à 1s. 9d. Le volume de Poésie contient: Les 3 premiers Livres de l'Énéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fables d'Ovide. Prix 5s. 6d. Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d. ARTHUR et RAMSAY.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY. SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES. BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN. CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING. BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL. BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR.; H. L. ROUTH, ECR. | W. LUNN, ECR.

MEDECINS CONSULTANS. F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D. F. R. STARR, ECR., AGENT GENERAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance sont réduits que la surêté des assurés et de la société le peuvent permettre. Voici quelques-uns des avantages tous particuliers que offre cette société à ses assurés: 1°. L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées, et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles. 2°. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Bénéficiaires des assurés eux-mêmes. Ces Bénéficiaires peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent devenir à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance. 3°. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical. 4°. Les Bénéficiaires sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée—et cela au choix qui pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bénéficiaire pour les dites quatre années lui sera payé—et de la tous 1 an. 5°. On alloue 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement n'est fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait. 6°. Un Bureau général pour l'Amérique Britannique du Nord ayant été établi EN CETTE VILLE 1 s assurances seront acceptées par l'AGENT GENERAL et les polices émanées de lui.

Le Bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour ce local province et seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des membres consultants se trouvera au Bureau tous les jours. On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit Bureau sans en rien payer. On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toutes informations quelconques au Bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc. Montréal, le 12 mars 1850.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES. M. C. H. a été depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec pendant plusieurs années pendant l'absence de deux ans. S'adresser à M. Louis Planondon, marchand, rue St. Paul, No. 122. Montréal, 27 septembre 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE. M. S. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré. St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorches et St. Sanguin. Montréal, 9 Nov. 1850.

F. X. DEROME, Horloger, à 3 portes de Pêché. Montréal, 24 Sept. 1850.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES. On imprime à cet établissement: Adresses, Cartes de visite, Invitations, Circulaires, Et Jobs de toute espèce, exécutés avec soin. S'adresser à l'imprimerie des Melanges Religieuses.

L. P. BOIVIN. Coin des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTI de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques-arrivé. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT DE MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût, etc, etc. Montréal, 26 mai.

ATTENTION!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE. Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISERAYE. DEDIE À LA JEUNESSE CANADIENNE. A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 reil.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA. (Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL — £10,000. BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Et Dix-huit Directeurs. THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau, Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BOURRET, PRÉSIDENT. JOHN G. MACKENZIE, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Directeurs. WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. I. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR. QUÉBEC—Agent—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN. GERANTS DANS LE BAS-CANADA. Soré.—R. Harrower, ECR. Althorne—Thos. Tait, ECR. St. Andrews—Frank Fa. St. Hyacinthe—Boucher de rish, ECR. La Bayère, ECR. St. Johns—Charles Pierce Trois-Rivières—John Robertson, ECR. Huntingdon—R. B. So. Hawksbury—Georges Hamilton, ECR. Sherbrooke—Wm. Rivière, ECR. St. Jean—Wm. Rivière, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à acheter ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations. En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un montant plus élevé que pour une même prime annuelle, accordant des ASSURÉS augmentés soit immédiates ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position particulière de la Compagnie, comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risquer sur sa solvabilité, ainsi que le prompt règlement des réclamations. Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de «emi-crédit» ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une partie des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Age.	Avec les profits.	Sans les profits.	Demi-Crédit.
15	1 13 1	1 6 5	
20	1 17 4	1 9 11	
25	2 2 9	1 14 7	1 17 6
30	2 9 3	2 0 2	2 2 6
35	2 16 7	2 6 4	2 9 2
40	3 6 2	2 14 8	2 17 6
45	3 17 1	3 4 0	3 7 4
50	4 13 1	3 17 11	4 1 4
55	5 17 8	4 19 11	5 3 4
60	7 10 10	6 9 11	6 13 2

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'un autre Bureau qui offre tout au plus d'assurance en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

AGE A ATTENDRE.	50	55	60	65
20	2 14 2	2 5 7	1 19 10	1 16
25	3 9 7	2 16 7	2 8 3	2 2 2
30	4 13 2	3 12 4	2 19 7	2 11 8
35	6 12 3	4 15 5	3 14 9	3 2 9
40	10 12 9	6 15 3	4 18 6	3 18 11
45		10 13 2	6 16 5	5 1 6
50			10 11 11	7 1 5
55				11 5 9

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Navier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, ECR., des tarifs, prospectus, formulaires de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie. Montréal, le 5 mars 1850.

CONDITIONS: On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense. TAUX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . £0 2 6 Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . 0 3 6 Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 11 Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne, . . . 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1 L'on traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps. Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, . . . MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire Trois-Rivières, Val. Guillet, ECR., N. P. Québec, . . . L. Gill, Ptre., V. St. Asph., M. P. Pire, Direct. Rivière au Loup, M. L. Barbeau, Sr. Athabasca, M. H. Aubertin. Bureau de Rédaction: Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. IMPRIMEUR: JOSEPH RIVET, Coin des rues Mignonne et St. Denis.